

# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal de CANTELOUP

**Date :** 05 février 2026

**Heure :** 18h45

**Lieu :** Mairie de Canteloup

**Présents :** Sophie de GIBON, Gwenaëlle DE MICHIEL, Paul GENEST, James LEJEUNE, Jean-Pierre VIEL, Céline MARTIN, Philippe PIERRE, Laëtitia BATAILLE, Anaëlle JEANNE

**Secrétaire :** Gwenaëlle DE MICHIEL

## 1. Ouverture de la séance

Madame le Maire ouvre la séance en remerciant tous les membres du conseil d'être présents. Elle salue également la présence du public, en particulier Émilie ROMEIN.

## 2. Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Nouvelle délibération pour le rapport sur la CLECT.

Vote : le conseil vote à l'unanimité cet ajout.

## 3. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la réunion précédente, tenue le 11 décembre, est soumis au vote.

- **Remarques :** Madame le Maire présente des excuses pour l'envoi tardif du document, soulignant que des complications liées au recensement avaient retardé sa diffusion.
- **Vote :** Aucun membre ne formule de remarques. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 4. Budget : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Madame le Maire explique la nécessité de prendre une délibération pour autoriser, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption officielle du budget 2026.

- **Détails :**
  - Cela concerne jusqu'à 25 % des dépenses de l'année précédente.
  - Cette procédure est mise en place car le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1er janvier.
  - L'exécutif peut alors mettre en recouvrement les recettes et engager des dépenses d'investissement dans la limite de celle engagée l'année précédente.
- **Vote :** à l'unanimité.

## 5. Point sur la vidéoprotection

Madame le Maire et Gwēnaëlle DE MICHIEL font le point concernant le dossier de vidéoprotection, qui est en cours depuis plusieurs mois et semble complexe.

- **Plusieurs demandes de subventions ont été faites :**
  - Une 1<sup>ère</sup> demande de DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) a été faite en septembre auprès de la Préfecture mais non retenue

- La demande au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et la 2<sup>ème</sup> demande de DETR viennent d'être faites avec les montants définitifs.
- **Coût global :**
  - Le coût total du projet est de 80 000€HT, avec un reste à charge de 65 000€HT avant subventions, FIPD ou DETR et APCR(aide aux petites communes rurales).
  - Le seul montant d'aide connu à ce jour est celui du SDEC pour 15 000 €.
- **Discussion :**
  - L'importance de la vidéoprotection a été soulignée pour la sécurité des habitants et la tranquillité de la commune, notamment en raison des incidents passés. (Vol du personnage Arthur devant l'école, Cambriolages, meurtre au Château)
  - La finalité est bien de protéger les biens de la commune et de surveiller le domaine public sans empiéter sur la vie privée des citoyens.
- **Vote :** Le conseil vote à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention.
- Des interrogations sont soulevées par rapport aux dépôts réguliers de livres en quantité dans l'abribus. Madame le Maire imagine que la présence des futures caméras de vidéoprotection dissuadera ce genre de comportement.

## 6. Rémunération de l'agent recenseur

Madame le Maire présente les résultats de l'agent recenseur, Virginie DURET.

- **État d'avancement :**
  - À ce jour, elle a atteint 86 % de l'objectif de recensement, avec un objectif fixé à 90 % pour le samedi suivant.
- **Actions :**
  - Des discussions ont eu lieu sur la nécessité que tous les habitants répondent au recensement qui est obligatoire, notamment ceux qui ne sortent pas de chez eux ou ne répondent pas lorsqu'elle sonne.

## 7. Ordinateur

Madame le Maire demande s'il est possible de sortir de l'actif l'ordinateur portable sur lequel elle travaille et qui est amorti afin de lui céder (acheté en 2017).

Vote : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à titre gratuit l'ordinateur à la fin de son mandat.

## 8. Rapport de la CLECT

La délibération du 9 octobre 2025 doit être retirée et la rédaction de celle du 11 décembre 2025 doit être modifiée : « une erreur matérielle » par « une erreur de transcription ».

Vote : le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait et la modification de ces délibérations.

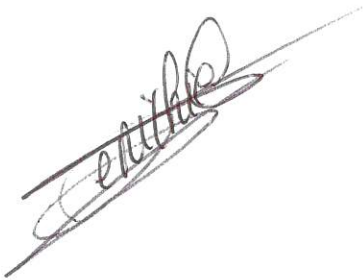
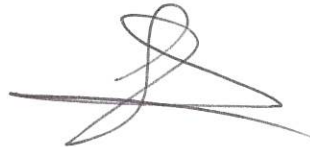
## **. Questions diverses**

- Point sur l'école :  
L'école a envoyé une carte en remerciement des chocolats reçus pour Noël.  
8 enfants de Canteloup sur les 55 élèves (5 en élémentaire et 3 en maternelle).  
Un maître-composteur du SYVEDAC interviendra prochainement à l'école.
- Point sur les permanences pour la tenue du bureau de vote dimanche 15 mars pour des créneaux de 2h avec 3 personnes.

## **7. Clôture de la séance**

Madame le Maire remercie tous les participants pour leur engagement et leur contribution à la réunion. La séance a été clôturée à 20h25.

Prochain conseil municipal le 5 mars à 18h45 pour le vote du budget.

A handwritten signature in black ink, written diagonally across the page. The signature is stylized and appears to be a name, possibly "C. Canteloup".A handwritten signature in black ink, written horizontally across the page. The signature is stylized and appears to be a name, possibly "M. Canteloup".